



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/614
24 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOUVEAU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION
DES NATIONS UNIES EN SOMALIE PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT AU
PARAGRAPHE 14 DE LA RÉSOLUTION 897 (1994)

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 14 de sa résolution 897 (1994) du 4 février 1994, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, dès que la situation le justifierait, et en tout état de cause bien avant le 31 mai 1994, un rapport sur la situation en Somalie et l'application de cette résolution. Après l'adoption de la résolution 897 (1994), le processus politique de réconciliation nationale en Somalie a pris un nouvel essor. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux relatifs à ce processus ainsi que sur les progrès réalisés par d'autres programmes de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) visant à favoriser le rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie.

II. FAITS NOUVEAUX SUR LE PLAN POLITIQUE

2. Le 8 mars 1994, l'amiral Jonathan Howe, mon Représentant spécial en Somalie, est parvenu au terme de son mandat après avoir supervisé la création d'ONUSOM II et l'avoir guidée dans une phase difficile. Nommé Représentant spécial par intérim, l'Ambassadeur Lansana Kouyate a entrepris de normaliser les relations entre ONUSOM II et l'Alliance nationale somalie (SNA), tout en maintenant des contacts avec l'Alliance pour le salut de la Somalie (SSA) ou Groupe des 12. Le ton de ces réunions a révélé que les deux parties avaient l'intention de reprendre le dialogue et d'élaborer des arrangements concrets, par exemple pour maintenir l'ordre à Mogadishu en réactivant notamment le Comité de la police et pour instituer un cessez-le-feu dans le Djouba inférieur. Les démêlés de la SNA avec l'ONUSOM ont fait l'objet d'un examen approfondi qui a abouti à certains accords, facilitant ainsi la normalisation des relations entre eux.

3. Peu après, devant l'insécurité croissante à Kismayo, l'ONUSOM n'a ménagé aucun effort, dans le cadre de son nouveau mandat, pour faire cesser les combats acharnés qui y avaient éclaté entre factions et entre clans. À la mi-février, mon Représentant spécial par intérim s'est rendu à Kismayo, Bossasso, Bardera, Nairobi et Addis-Abeba tout en organisant des réunions à Mogadishu afin d'avoir des consultations avec les dirigeants somalis impliqués dans le conflit. L'objectif immédiat était d'obtenir d'eux qu'ils s'engagent à arrêter les hostilités. Mon Représentant a pu les persuader de se rencontrer à Nairobi le 15 mars 1994 pour des consultations devant déboucher sur un accord

garantissant une cessation indéfinie des hostilités et offrant une solution à long terme aux problèmes du Djouba inférieur. Nairobi a été choisie comme lieu de cette rencontre parce que nombre des personnalités clefs concernées par la région du Djouba inférieur s'y trouvaient.

4. Les dates retenues pour les consultations sur Kismayo coïncidaient avec celles du retour à Nairobi des dirigeants du Groupe des 12 qui venaient du Caire, où ils avaient été invités par le Président Hosni Moubarak, Président de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en même temps que les dirigeants de la SNA. Tous les chefs des factions politiques somaliennes s'étant rassemblés à Nairobi, mon Représentant spécial par intérim a entrepris de stimuler le processus de réconciliation nationale. Il a réussi à rapprocher des dirigeants politiques qui ne s'étaient pas adressés la parole depuis longtemps. Une fois établies les relations personnelles entre ces dirigeants, le processus de réconciliation s'est trouvé relancé. Plus important encore, il a pu réunir le général Mohamed Fara Aïdid, Président de la SNA et M. Ali Mahdi, porte-parole du Groupe des 12, ce qui a abouti à une proposition constructive de création d'un gouvernement national somali.

5. Les deux parties se sont mises d'accord sur le texte d'une déclaration prenant la forme d'un manifeste de réconciliation nationale, qui a été signé à Nairobi le 24 mars 1994 par M. Ali Mahdi et le général Aïdid au nom du Groupe des 12 et de la SNA, respectivement (voir annexe I).

6. La déclaration de Nairobi stipulait qu'afin de rétablir la souveraineté de l'État somali, une conférence de réconciliation nationale devait être convoquée le 15 mai 1994 dans le but d'élire un Président et des Vice-Présidents et de nommer un Premier Ministre. Par ailleurs, la Conférence achèverait et superviserait selon que de besoin la création d'autorités locales et en ferait le cas échéant le fondement de l'autonomie régionale et du respect des droits des collectivités.

7. Afin de se préparer à la Conférence de réconciliation nationale, la déclaration prévoyait qu'une réunion des factions signataires de l'Accord d'Addis-Abeba de 1993 et du Mouvement national somali (SNM) du Nord-Ouest se tiendrait le 15 avril 1994 à Mogadishu afin d'établir des règles et procédures de vote ainsi que des critères de participation à la Conférence. Cette réunion devait aussi examiner les voies et modalités de la création de l'Assemblée législative nationale, dont la formation suivrait celle du gouvernement.

8. Les chefs des factions politiques se sont notamment mis d'accord sur les principes généraux suivants, qui figurent dans la Déclaration : inviolabilité de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République somalie; répudiation de toute forme de violence comme moyen de régler les conflits, proclamation d'un cessez-le-feu et désarmement volontaire dans toute la Somalie; respect et préservation des droits fondamentaux de l'homme et des principes démocratiques; création d'un climat favorable à la coexistence fraternelle de tous les Somaliens par le biais des canaux traditionnels et par des moyens culturels et politiques; enfin, relèvement et reconstruction du pays ravagé par la guerre civile.

/...

9. Dans un appel, les dirigeants somalis ont exprimé leur reconnaissance à la communauté internationale, notamment à l'Organisation des Nations Unies, aux pays donateurs d'aide et aux pays de la région, pour sa précieuse assistance et ils lui ont demandé de continuer à aider la Somalie jusqu'à ce qu'elle soit remise sur pied.

10. Il convient de noter que les chefs des factions politiques somalis ne parlent plus de créer un conseil national de transition, ce qui avait été stipulé dans les accords d'Addis-Abeba de mars 1993. Au lieu de cela, ils visent la formation d'une Assemblée législative nationale.

11. En principe, les chefs de faction ont agréé les conseils de district et les conseils régionaux établis à ce jour. Ils souhaiteraient cependant revoir la création d'un certain nombre d'entre eux. Deux conseils de district supplémentaires ont été créés depuis mon dernier rapport, ce qui en porte le total à 55 sur 81 districts (à l'exclusion du Nord-Ouest). Le nombre total des conseils régionaux s'établit toujours à 8 sur 13 régions (à l'exclusion du Nord-Ouest). La création de nouveaux conseils devrait s'accélérer dès que la Conférence de réconciliation nationale se sera achevée avec succès.

12. Les deux réunions prévues dans la déclaration de Nairobi ne rassembleront que des Somalis, afin que l'on trouve une solution somalie au problème somali. L'ONUSOM, comme elle le fait depuis quelque mois, ne jouera que le rôle de facilitateur.

13. Peu avant le 15 avril 1994, date fixée pour la réunion préparatoire, les deux signataires de la déclaration ont décidé de la reporter au 25 avril 1994 afin de laisser plus de temps aux comités techniques établis par les factions politiques pour conclure leurs délibérations. Après les luttes entre clans qui ont éclaté à Merka le 5 avril, le Groupe des 12 a décidé de ne pas participer à cette réunion tant que les forces de la SNA ne se seraient pas retirées de cette ville. Si l'on a pu convaincre le Groupe de revenir sur cette condition, les luttes qui se sont ensuivies entre les deux sous-clans de Hawiye à Mogadishu et l'insécurité qui en est résultée ont poussé certains des chefs de faction à demander, entre autres, que l'on change de lieu de réunion. Les deux signataires ont eu des entretiens en vue de fixer une nouvelle date et un nouveau lieu de rencontre. L'ONUSOM avait été informée initialement qu'un accord était intervenu en vue de reporter la date au 10 mai 1994 et de fixer le lieu de la rencontre à Nairobi, mais elle n'en a pas reçu confirmation. Entre-temps, le général Aïdid est retourné à Mogadishu.

14. Dans l'intervalle, un nouvel événement avait obligé les signataires à choisir une date encore plus tardive. Les dirigeants du SNM du Nord-Ouest avaient répondu favorablement à l'invitation que leur avait adressée les chefs des factions politiques dans la déclaration de Nairobi. M. Abdirahman Ahmed Ali, qui avait été Président du SNM avant la Conférence de Boroma où une nouvelle direction avait été élue, était en rapport avec le général Aïdid et M. Ali Mahdi. Il a déclaré que les peuples somalis du nord et du sud du pays devaient s'asseoir à la même table en vue de régler cette question d'une manière qui, d'une part, fût conforme au souhait et au droit du peuple du "Somaliland" de bénéficier d'un statut distinct et, d'autre part, maintînt l'unité et la

/...

fraternité du peuple somali. Il a annoncé que le SNM participerait à toutes les conférences futures de réconciliation entre Somalis, comme il l'avait fait dans le passé.

15. Afin de donner au SNM assez de temps pour procéder à des consultations, M. Ahmed Ali a demandé que la réunion des factions politiques soit reportée au 30 mai 1994. La réponse des factions signataires de l'Accord d'Addis-Abeba a été en général positive. Toutefois, la déclaration de M. Ahmed Ali a été rejetée par les dirigeants du "Somaliland", y compris M. Mohamed Ibrahim Egal, son "Président". Des consultations entre les factions politiques somalies ont eu lieu entre-temps afin d'arriver à un accord sur une nouvelle date et un nouveau lieu de réunion.

16. La signature de la déclaration de Nairobi a favorisé celle, le 27 mars 1994, d'un accord sur les moyens de régler la situation dans le Djouba inférieur. L'accord a été signé par les membres d'un comité mixte représentant la SNA et le Mouvement patriotique somali (SPM); il prévoyait la convocation à Kismayo, le 8 avril 1994, d'une conférence pour la réconciliation dans le Djouba inférieur. Il stipulait par ailleurs que le principe de la réconciliation devait reposer sur le dialogue et que toutes les divergences et inimitiés devaient être réglées en respectant l'éthique et les traditions somalies. Un comité technique déciderait du nombre de participants qui représenteraient tous les clans de la région. Les chefs des factions devaient garantir et observer un cessez-le-feu à compter du 27 mars 1994, retirer les milices et les cantonner dans des lieux convenus et établir un mécanisme propre à permettre la restitution des biens mobiliers et immobiliers à leurs propriétaires légitimes, ainsi qu'un comité mixte chargé de contrôler la mise en oeuvre de l'accord, avec le concours de l'ONUSOM.

17. Le comité technique se réunit à Kismayo depuis le 10 avril 1994 pour arrêter définitivement les critères de participation à la Conférence de réconciliation dans le Djouba inférieur. Il a été convenu que 160 représentants choisis dans tous les clans y participeraient. Une fois mise au point la liste des représentants des clans, la Conférence a pu commencer ses travaux à Kismayo le 24 mai 1994. En dépit du réel effort fait, et par le SPM et par la SNA en vue de l'organisation de la Conférence, le SPM/SNA risque de perturber le processus étant donné que son président, le colonel Ahmed Omar Jess, n'a pas signé l'ordre du jour de la Conférence à Nairobi. Dans l'intervalle, des combats ont éclaté à Kismayo le 21 avril entre deux sous-clans du clan Darod, ce qui constitue un obstacle de plus au processus de réconciliation générale dans la région.

18. Des efforts de réconciliation à l'intérieur de clans et de factions ont eu lieu dans d'autres régions. En février 1994, les chefs de deux sous-clans du clan Darod et d'un sous-clan du clan Digil, et les présidents du SPM, du Front national somali et du Mouvement démocratique somali ont conclu un accord de réconciliation à Bardera, dans la région de Gedo.

III. QUESTIONS DE SÉCURITÉ

19. En dépit des efforts de réconciliation politique menés à l'échelle nationale et régionale qui viennent d'être évoqués, la situation se détériore en Somalie sur le plan de la sécurité. Les diverses factions, anticipant apparemment un retrait de l'ONUSOM, s'emploient à se réarmer et ont, en particulier, recommencé à construire les véhicules de combat connus sous le nom de "technicals". Dans la région de Kismayo, un certain nombre de factions rivalisent – sans succès jusqu'à présent – pour s'emparer de la vallée du Djouba inférieur. Toutefois, comme on l'a dit aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus, la Conférence de réconciliation dans le Djouba inférieur a commencé ses travaux le 24 mai 1994. Le 10 avril, la milice de la SNA a réussi à enlever Merka à une faction du Mouvement national du sud de la Somalie (SSNM). Environ au même moment, la milice du sous-clan Habr Gdir, qui a des liens étroits avec la SNA, a lancé une attaque contre le sous-clan Hawadle, s'emparant de la zone de l'aéroport et des voies qui permettent d'y accéder dans le secteur de Mogadishu-Sud. La tension est également vive entre les mêmes sous-clans dans la zone de Belet Weyne, qui semble être le prochain objectif majeur de la SNA. D'autres percées de la SNA ont été signalées à Baidoa. Bref, on constate des tentatives concertées, notamment de la part de la SNA, pour améliorer ses positions sur le terrain avant la Conférence de réconciliation nationale, qui doit se tenir prochainement.

20. En divers endroits, des agents de l'ONUSOM, des organismes des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales (ONG) ont été menacés, attaqués ou parfois enlevés par des éléments armés non contrôlés. Le plus récent de ces incidents graves et regrettables s'est produit le 16 mai 1994 à Mogadishu-Sud. Une attaque contre un véhicule de l'ONUSOM a fait cinq morts et un blessé parmi les soldats népalais. Le blessé a par la suite été enlevé dans l'hôpital local où il recevait des soins. L'ONUSOM ne ménage pas ses efforts auprès des chefs locaux pour obtenir la libération du soldat enlevé.

21. Si le nombre d'incidents dont ont été victimes des membres du personnel d'organismes des Nations Unies ou des ONG a diminué au cours des dernières semaines, la situation en matière de sécurité reste imprévisible étant donné que la soudaineté avec laquelle éclatent les troubles et les combats entre clans. Le banditisme, notamment dans les centres urbains, est une autre cause majeure de préoccupation. La coopération des notables locaux a été très utile pour résoudre les difficultés suscitées par les attaques et les menaces dont faisaient l'objet l'ONUSOM et le personnel des Nations Unies ainsi que pour régler certaines questions se rapportant à la sécurité générale.

IV. STRUCTURE ET MOYENS DE LA FORCE

22. Les contingents des pays ci-après ont achevé leur retrait de l'ONUSOM : Allemagne, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Grèce, Italie, Koweït, Maroc, Norvège, République de Corée, Tunisie et Turquie. Depuis mon dernier rapport, le Pakistan a augmenté son contingent d'environ 2 000 hommes, tous grades confondus. Par sa résolution 897 (1994), le Conseil de sécurité a révisé le mandat de l'ONUSOM et autorisé la réduction progressive de ses effectifs jusqu'à un maximum de 22 000 hommes, y compris 2 500 hommes des services d'appui logistique et le personnel d'appui nécessaire.

/...

23. L'effectif actuel de l'ONUSOM est de 19 000 hommes (au 11 mai 1994). Les États Membres ont été invités à fournir des unités supplémentaires, afin de remédier à cette situation, mais jusqu'à présent, seul le Pakistan a accepté de déployer une unité d'hélicoptères.

24. La perte de moyens qui a résulté du retrait des forces américaines n'a pas été pleinement compensée, notamment en ce qui concerne les opérations aériennes et de nuit. Toutefois, les lacunes existant dans le domaine de la protection de blindés, de la logistique et des communications ont été comblées de manière satisfaisante.

25. Dans la zone actuelle d'opérations, l'effectif déployé en Somalie s'acquitte des tâches suivantes :

- a) Assurer la sécurité des principaux ports et aéroports;
- b) Assurer la sécurité/patrouiller le long des routes menant à l'intérieur du pays de manière qu'elles soient ouvertes aux convois d'aide humanitaire;
- c) Patrouiller à l'intérieur des grandes agglomérations et des villes pour que le personnel de l'ONUSOM et des ONG puisse se déplacer en toute sécurité;
- d) Escorter les convois d'aide humanitaire;
- e) Assurer la sécurité des convois de logistique et des installations;
- f) Assurer la sécurité du personnel et des installations de l'ONUSOM, des organismes des Nations Unies et des ONG;
- g) Contribuer à la formation de la police somalie.

26. Pour que l'ONUSOM puisse s'acquitter de sa mission, son effectif a été redéployé comme suit après les retraits récents :

- a) Baidoa-Kismayo : quatre bataillons de la brigade indienne et le bataillon du Botswana, déployés en 10 endroits différents;
- b) En dehors de Mogadishu : trois bataillons fournis par le Bangladesh, le Nigéria et le Zimbabwe déployés respectivement à Afgoye, Merka et Balad, qui sont trois positions stratégiques le long des principales voies de communication;
- c) Mogadishu : trois bataillons, venant de Malaisie, du Népal et du Pakistan, assurent la sécurité du personnel, des installations et du matériel de l'ONUSOM. Les trois bataillons égyptiens gardent le port et l'aéroport. Le reste de la brigade pakistanaise – quatre bataillons d'infanterie, un régiment de chars et un escadron d'hélicoptères – assure les services nécessaires à la Force de réaction rapide de l'ONUSOM, garde la principale route reliant le port, l'aéroport et les quartiers de l'ONUSOM, tient neuf points d'appui ou postes de

/...

contrôle (une compagnie à chaque point) et patrouille les secteurs clefs de la ville. La brigade escorte aussi les convois humanitaires dans la région de Mogadishu;

d) Belet Weyne : une compagnie du Zimbabwe.

27. Bien que moins nombreux, les contingents militaires continuent de participer aux activités humanitaires. Les hôpitaux militaires soignent des centaines de patients somalis chaque jour à Mogadishu, Baidoa, Oddur, Wajid et Kismayo. Les unités militaires consacrent une grande partie de leur temps à des tâches humanitaires, telles que la distribution d'eau et de vivres, et elles assurent en moyenne 25 convois de ce type par jour. En outre, elles appuient le travail que fait la Division de la police nouvellement créée pour reconstituer la police nationale somalie, en assurant une formation de base à des instructeurs de police somalis ainsi qu'un soutien logistique.

28. Bien que l'ONUSOM ne soit pas pour l'instant directement visée, la recrudescence des combats interclans à Mogadishu, Merka, Belet Weyne et dans la vallée du Djouba inférieur risque à terme de la mettre en danger. Au cours des dernières semaines, des informations émanant de différentes sources indiquent que toutes les factions se réarment. Les milices de la SNA mènent une offensive dans diverses régions du sud de la Somalie, elles tiennent Mogadishu-Sud et ont attaqué à diverses reprises pour s'emparer de Belet Weyne. À Kismayo, la fièvre gagne la milice du SPM qui s'attend à une attaque de la SNA. On ne peut exclure un déclenchement général des hostilités, ce qui risquerait d'aggraver encore une situation déjà précaire sur le plan humanitaire.

29. Avec les 19 000 hommes qu'elle compte actuellement, la Force a déjà beaucoup de mal à faire face à la situation. L'effectif de la Force de réaction rapide – un bataillon – a été réduit à une compagnie mécanisée, un escadron de chars et un escadron d'hélicoptères. Depuis janvier 1994, sept points d'appui et points de contrôle ont été fermés à Mogadishu en raison de la réduction des effectifs et de la nécessité d'affecter les hommes à des tâches plus urgentes. Dans les conditions de sécurité actuelles, la Force ne dispose plus que de moyens limités pour s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés. Le plein déploiement des effectifs autorisés, soit 22 000 hommes, lui permettrait d'opérer de nouveau dans la région du moyen Shabelle, de Balad à Belet Weyne, et de jouer pleinement son rôle humanitaire en escortant des convois. Toute expansion des zones d'opérations de l'ONUSOM de manière à incorporer la région centrale de Galkayo et, par la suite, le nord-est, exigerait le déploiement d'au moins deux bataillons supplémentaires, avec tout le personnel d'appui et la logistique nécessaires. Ces moyens n'existent actuellement pas sur place.

V. PROGRAMME RELATIF À LA POLICE ET À LA JUSTICE

30. Dans sa résolution 865 (1993), le Conseil de sécurité s'est déclaré convaincu que la reconstitution de la force de police somalie ainsi que le rétablissement des systèmes judiciaire et pénal somalis étaient essentiels pour le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans le pays. La réduction des forces de l'ONUSOM et l'instabilité de la situation actuelle en matière de sécurité mentionnée dans les parties pertinentes du présent rapport font qu'il est encore plus important de réaliser d'urgence les objectifs du programme

/...

relatif à la justice. S'il était appliqué avec succès, ce programme contribuerait considérablement à la réalisation de l'objectif recherché – faire des institutions somaliennes les principaux agents du maintien de l'ordre public dans le pays. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale se sont employées sans relâche à atteindre cet objectif. À la date du 22 mai 1994, le nombre total de recrues pour la police était de 7 799.

31. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/1994/12, par. 17 à 19), l'ONUSOM a fait des efforts considérables pour renforcer son élément de police civile afin d'aider à la mise en place d'une force de police nationale viable en assurant la formation et en fournissant l'équipement nécessaires.

32. Le 15 mai 1994, 41 des 54 membres de la police civile affectés à la Division de la police étaient arrivés dans la zone de la mission. Ils étaient originaires des pays suivants :

Égypte	6
Ghana	6
Irlande	4
Italie	5
Malaisie	5
Pays-Bas	6
République de Corée	2
Suède	2
Zimbabwe	5

Les autres membres de la police civile, originaires du Nigéria, de la Suède et de la Zambie, doivent arriver sous peu.

33. La région du nord-est mérite une mention spéciale : 367 anciens policiers ont fait l'objet d'une mesure de réintégration, mais près de 600 membres des milices exerçant les fonctions de policier ne répondent pas aux critères de recrutement fixés par l'ONUSOM. On reconnaît toutefois que la politique de recrutement en vigueur, qui exige deux années au moins d'expérience dans l'ancienne force de police somalienne, doit être revue. Après avoir suivi une formation appropriée, d'anciens miliciens soigneusement sélectionnés devraient aussi pouvoir être incorporés dans la force de police.

34. Depuis la fin du mois de mars, sous la direction d'ensemble de l'ONUSOM, l'élément militaire de l'ONUSOM et l'équipe chargée de la formation fournie par le International Criminal Investigations Technical Assistance Program (ICITAP) des États-Unis ont pris une part active à l'exécution du programme relatif à police. Ils ont organisé l'entraînement au maniement des armes, assuré la formation des conducteurs de véhicule et des mécaniciens chargés de l'entretien, organisé des exercices de marche et de tir, la formation des superviseurs et des cadres moyens de gestion administrative. L'ICITAP fournit aussi un soutien logistique pour la remise en état des postes de police, et des moyens de formation en cours d'emploi. L'équipe remet actuellement en état une école de formation située provisoirement dans les locaux du siège de l'ONUSOM à Mogadishu qui permettra d'héberger 100 recrues par session. On envisage d'implanter des centres de formation dans d'autres parties du pays, notamment à Hargeisa (région du nord-ouest), Galkayo (région du nord-est), Baidoa (région du centre) et

/...

Kismayo (région du sud). L'appui logistique serait fourni par l'ICITAP. Le problème est que les installations ont été entièrement détruites et le manque de ressources financières ne permet de remettre en état qu'un ou deux centres au maximum pour assurer la formation des forces de police de l'ensemble du pays.

35. Un cours de formation d'armuriers, suivi par un premier groupe de 20 policiers, a débuté le 30 avril 1994. Un programme de formation destiné aux instructeurs chargés des cours de recyclage a commencé le 2 mai 1994. Les cours d'administration destinés au personnel d'encadrement intermédiaire des postes de police ont commencé le 14 mai 1994 à Mogadishu. Ces mêmes cours seront ensuite donnés dans l'ensemble du pays. L'ONUSOM prévoit de former plus de 3 000 personnes d'ici décembre 1994 et 3 000 autres seront formées par des officiers de police somalis, eux-mêmes formés par les soins d'ONUSOM II.

36. D'autres modules de formation, y compris un programme de recyclage, sont revus et actualisés pour améliorer le mécanisme d'exécution du programme; ceci, afin d'assurer une formation uniforme dans l'ensemble de la Somalie. Essentiellement, le programme vise à réinculquer la discipline dans les forces de police somalies, à renforcer leur aptitude à assumer des fonctions générales de prévention du crime et des tâches spécialisées – enquêtes, collecte de renseignements sur les actes criminels, intervention en cas d'émeutes, police locale et respect des droits de l'homme dans l'application des lois. La Division de la police de l'ONUSOM élabore actuellement un programme destiné aux forces d'intervention rapide (Darawishta).

37. Le programme de l'ONUSOM relatif à la police est en grande partie financé par des contributions volontaires, en espèces et en nature, des gouvernements. Les contributions en espèces, reçues ou annoncées, se décomposent comme suit :

(En millions de dollars
des États-Unis)

Danemark	0,5
États-Unis d'Amérique	8
Japon	9
Norvège	1
Pays-Bas	0,5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0,037
Suède	1,6
Total	<u>20,637</u>

/...

Des contributions en nature ont été reçues des gouvernements ci-après :

	(En millions de dollars des États-Unis)
Allemagne	1,5
États-Unis d'Amérique	37
Italie	4,5
Total	<u>43</u>
Total (contributions en espèce et en nature)	<u>63,637</u>

38. Pour compléter le programme relatif à la police, la Division de la justice de l'ONUSOM a élaboré cinq programmes de travail distincts : système judiciaire, système pénal, tribunaux pour enfants, prévention du crime et droits de l'homme.

39. Le programme relatif au système judiciaire est maintenant centré sur la réparation et la remise en état des tribunaux, la fourniture de matériel, d'articles de bureau, de mobilier, de codes des lois, la formation du personnel judiciaire. Certains États Membres, des institutions et organisations régionales, des ONG et des organismes et programmes des Nations Unies ont fourni une assistance. Il est prévu d'organiser, en juin 1994, une réunion en vue d'évaluer, à mi-parcours, les progrès réalisés dans l'assistance fournie au programme relatif à la justice, qui servira de modèle aux futures interventions de ce genre des Nations Unies.

40. Un plan de travail pour la remise en état de 54 tribunaux de 28 districts couvrant plus de 12 régions a été établi. En juin-août 1994, les autorités somaliennes de district et de région compétentes seront invitées à nommer le personnel de ces tribunaux.

41. Dans le cadre du programme de travail portant sur le système pénal, des pratiques de gestion efficace sont appliquées dans les prisons. Quelques projets d'assainissement et d'amélioration des installations carcérales ont été menés à bien, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). On établit actuellement les prévisions de dépenses afférentes à la reconstruction ou à la remise en état des prisons somaliennes.

42. On s'efforce de remédier à l'entassement des deux grandes prisons de Mogadishu et de Baidoa. En suivant constamment les affaires et en appelant l'attention des autorités compétentes sur la situation des personnes incarcérées depuis trois mois ou plus sans être traduites en justice, on a pu obtenir l'examen de ces affaires par les magistrats et, dans de nombreux cas, la libération des détenus.

43. Comme les tribunaux régionaux de certaines régions fonctionnent désormais normalement, les personnes détenues pour crime passent maintenant en jugement. L'augmentation régulière des effectifs de la Division de la justice et le déploiement des officiers de justice dans les différentes régions devraient

/...

permettre à la Division d'exécuter le programme relatif au système pénal dans l'ensemble du pays. L'aide des Volontaires des Nations Unies a été particulièrement utile dans ce domaine.

44. Des cours de formation visant à accroître la compétence et les capacités d'encadrement du personnel carcéral doivent avoir lieu au mois de juin. Ils seront organisés avec le concours du Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité, de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et de l'Alliance des ONG sur la prévention du crime et la justice pénale.

45. Dans le cadre du programme de l'ONUSOM relatif à la justice pour mineurs, des mesures ont été prises pour améliorer les conditions de détention des mineurs. On s'est attaché en priorité à obtenir que les détenus mineurs soient séparés des adultes, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour l'administration de la justice pour mineurs ("Règles de Beijing"). Avec l'appui d'organismes des Nations Unies, dont l'UNESCO, ainsi que d'ONG, il est prévu de mettre en place un programme d'éducation de base à l'intention des détenus mineurs.

46. Un projet pilote de réinsertion, d'éducation et de loisirs en faveur des enfants de rues, financé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'UNESCO et le Programme alimentaire mondial (PAM) va être exécuté dans le secteur nord de Mogadishu. Les premiers bénéficiaires seront une centaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans, qui recevront de la nourriture et un enseignement de base, à raison d'environ quatre heures par jour.

47. Le Development Administration du Royaume-Uni a accepté en principe de financer un projet de thérapie des enfants victimes de traumatisme en Somalie, élaboré conjointement par la Division de la justice et le Save the Children Fund (Royaume-Uni).

48. Au titre de son programme de prévention de la criminalité, qui bénéficie du soutien du Forum européen pour la sécurité urbaine (Paris) et du Centre international pour la prévention du crime (Montréal), la Division élaborera des projets visant à mettre en place des moyens institutionnels d'encadrement social pour prévenir et combattre la criminalité. À cette fin, elle s'apprête à recruter deux spécialistes de la prévention du crime (un travailleur social et un juge).

49. Dans le cadre de son programme relatif aux droits de l'homme, la Division a enquêté sur des cas de violation des droits de l'homme qui s'étaient produits dans le système de justice pénale somali. Les résultats de ces enquêtes ont été examinés avec les unités compétentes, et des dispositifs ont été mis en place conjointement avec elles en vue d'éviter pareilles violations à l'avenir. La Section des droits de l'homme est en train de recenser les organisations de défense des droits de l'homme somaliennes avec lesquelles elle coopérera pour promouvoir, protéger et surveiller les droits de l'homme. Elle élabore actuellement avec le concours de certains instituts sous-régionaux et nationaux spécialisés, notamment l'institut international de hautes études en sciences pénales de Syracuse (Italie), des programmes de formation à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des Somalis. Enfin, la Section

/...

coopère étroitement avec le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU à Genève pour l'élaboration de son programme de travail.

VI. PROGRAMME DE DÉSARMEMENT ET DE DÉMOBILISATION

50. Dans la déclaration de Nairobi en date du 24 mars 1994, les dirigeants des factions politiques somalies ont expressément déclaré qu'ils appuyaient la notion de désarmement volontaire. Malheureusement, cet engagement n'a pas encore été honoré. Le désarmement volontaire ne réussira que si les parties somalies ont la volonté nécessaire pour régler leurs différends par des moyens pacifiques. Or, ces dernières semaines, comme il est signalé plus haut, il s'est avéré que les principales factions étaient en train de reconstituer leurs stocks d'armes. À Mogadishu, des "technicals" ont été repérés à différents endroits. Selon certaines informations, certains clans seraient en train de reconstruire leurs retranchements.

51. J'exhorte les parties à mettre en oeuvre le processus de désarmement dont elles sont convenues lors des réunions d'Addis-Abeba de 1993 et à la réunion de Nairobi de mars 1994. ONUSOM II est prête à les aider à tenir leurs engagements. La Force de l'ONUSOM, qui n'est déjà que trop sollicitée, servirait d'intermédiaire en rassemblant les armes qui seraient rendues et en assurant la garde pour le Gouvernement national somali. La sélection des lieux où les armes seront entreposées devra s'opérer de concert avec les autorités somalies.

52. Dans la région du nord-ouest, un programme provisoire d'urgence pour le désarmement et la démobilisation a été lancé en février 1994, par l'intermédiaire de la Commission nationale de démobilisation récemment créée. Ce programme, qui a été mis au point conjointement avec une équipe consultative créée avec la coopération du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est axé sur deux grandes domaines : a) soutien du désarmement immédiat à Hargeisa et de l'extension prévue du désarmement à d'autres secteurs et b) lancement d'un programme provisoire d'appui à la démobilisation et à la réinsertion, d'une durée de trois mois.

VII. PROGRAMME DE DÉMINAGE

53. En matière de déminage, l'ONUSOM a pour principe d'employer exclusivement des démineurs somalis. L'expérience récente montre que les sociétés étrangères ne sont pas nécessairement acceptables pour les autorités politiques locales et qu'une proportion excessive de leur rémunération sert à couvrir les risques de sécurité encourus par les expatriés. En employant des démineurs somalis, dont beaucoup savent où se trouvent les mines et qui ont l'appui des autorités ou des conseils locaux, on a pu étendre le déminage à une plus grande partie du territoire. On notera qu'avant qu'un projet de déminage puisse être financé, l'ONG locale qui se charge du déminage doit fournir à l'ONUSOM des pièces justificatives établissant que les autorités locales ont reconnu que le projet pouvait être dûment exécuté au sein de leur collectivité, ce dans des conditions de sécurité acceptables. C'est l'ONUSOM qui effectue l'étude sur le terrain afin d'assurer la viabilité du projet. Il est procédé à des inspections périodiques pendant l'exécution du projet afin de veiller à ce qu'il soit mené à bien. Pour mieux assurer la sécurité des démineurs somalis, il est prévu de

/...

créer à Mogadishu Nord un centre de formation au déminage, qui sera doté de personnel expatrié et pourra envoyer des équipes d'instructeurs dans toutes régions de la Somalie.

54. De janvier 1994 à ce jour, l'ONUSOM a engagé six groupes de déminage, dont trois ont terminé leur travail; 18 autres sont prévus. Au cours des trois mois écoulés, le matériel suivant a été détruit :

Mines antichar	3 210
Mines antipersonnel	1 116
Engins explosifs non éclatés	8 655

En outre, 500 mines antichar ont été enlevées. Soixante et onze kilomètres carrés de pâturages et 318,5 kilomètres de routes ont été déminés.

55. Eu égard à la restructuration de la Division et à l'augmentation de ses effectifs, l'ONUSOM compte accélérer l'exécution du programme de déminage. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'UNESCO ont exécuté conjointement, dans le nord-ouest et dans la région de Galcayo, un programme visant à sensibiliser le public aux mines au moyen d'affiches, de livres, et de discussions de groupe organisées dans les collectivités.

VIII. SITUATION HUMANITAIRE

56. Malgré les progrès importants qui ont été accomplis en 1993, la situation d'urgence persiste et le sort d'un grand nombre de Somalis reste précaire. La fourniture de secours aux groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés constitue une priorité majeure pour l'année 1994. La Division pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONUSOM a continué à coordonner la fourniture d'assistance pour répondre aux besoins en secours, réinstaller les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays et contenir l'épidémie de choléra qui sévit dans tout le pays. Cependant, des problèmes de sécurité continuent à entraver les opérations de secours dans un certain nombre de régions, nuisant à la sécurité du personnel humanitaire de même qu'à la régularité et à l'efficacité de la prestation d'aide.

A. Permanence de l'urgence

57. Étant donné l'instabilité de la situation qui règne dans le pays, les organismes humanitaires opérant en Somalie suivent de près les divers scénarios qui influent sur les activités humanitaires. Elles sont particulièrement préoccupées par la recrudescence des hostilités entre clans et du banditisme et par les interruptions qui s'ensuivent dans l'acheminement des secours. D'autres scénarios de crise ont été mis en évidence : pénuries de vivres et d'eau, épidémies et épizooties et inondations. La première mesure prise par la Division pour la coordination des affaires humanitaires a consisté à mettre sur pied le Groupe des opérations d'urgence, qui est composé de représentants des organismes des Nations Unies, du consortium d'ONG et du commandement de la Force de l'ONUSOM. Ce groupe se réunit périodiquement pour examiner les scénarios de crise et les besoins d'urgence et pour mettre en place des moyens d'intervention

/...

concertée. Le Groupe s'est occupé notamment, parmi d'autres problèmes spécifiques, de mettre en place des dispositifs d'alerte avancée, de veiller à ce que des réserves soient disponibles en cas d'urgence, de recenser les facilités, installations et itinéraires essentiels, et d'établir des plans d'évacuation.

58. La Somalie se remet lentement d'une longue période de famine généralisée et de réductions catastrophiques de la production vivrière. En ce qui concerne le ravitaillement en général, la situation s'est améliorée, mais des pluies insuffisantes pendant la courte campagne agricole ont provoqué des pénuries alimentaires dans certaines régions. L'une des mesures les plus importantes qui ont été prises dans le cadre du dispositif de planification en prévision de situations d'urgence a consisté à mettre au point des indicateurs avancés de vulnérabilité. L'équipe spéciale sur la sécurité alimentaire et l'évaluation des récoltes, dont le PAM assure la présidence, fournit actuellement des données et des informations sur l'état des récoltes et les bilans alimentaires. Les organismes des Nations Unies, en particulier la FAO et le PAM, et les ONG collaborent à des activités de suivi et de surveillance sur le terrain en envoyant des missions sur place pour évaluer les disponibilités alimentaires et l'état des récoltes locales. C'est ainsi qu'une intervention précoce concertée a permis de déceler une mauvaise récolte partielle dans le Bay et de prendre rapidement des mesures correctives grâce à des programmes spéciaux "vivres contre travail". Un déficit de la production vivrière du pays étant prévu en 1994, des dispositions sont prises pour ravitailler convenablement la population.

B. Épidémie de choléra

59. Au début de février, une épidémie de choléra a plongé la Somalie dans une situation d'urgence sanitaire. Sous les auspices de l'ONUSOM, une équipe spéciale sur le choléra a été constituée pour coordonner les efforts des organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF, des ONG et des groupes somalis afin d'enrayer l'épidémie, qui se propageait rapidement et touchait de nombreuses régions du pays. Au 5 mai, un total cumulatif de 12 444 cas et de 492 décès avaient été signalés. Outre la collecte et la publication de données statistiques sur la propagation de l'épidémie, les actions suivantes ont été entreprises : création de centres de traitement, javellisation des points d'eau, assainissement du milieu, campagne d'information et mobilisation sociale. On est intervenu rapidement lorsque de nouveaux cas se sont déclarés, d'où un faible taux de mortalité.

60. Récemment, des combats ont éclaté entre certains clans à Mogadishu, ce qui a interrompu l'acheminement de fournitures médicales de la Pharmacie centrale somalie à un moment très critique de la lutte contre l'épidémie. L'ONUSOM a donc fait transporter les réserves de pochettes anticholéra et de produits désinfectants dans ses bureaux de zone, de façon à ne pas être trop tributaire des stocks de Mogadishu. Les projections faites antérieurement selon lesquelles l'épidémie avait atteint son paroxysme en avril se sont avérées prématurées et, à l'heure actuelle, le scénario le plus optimiste est qu'elle ne serait pas terminée avant fin juin 1994. Il convient de noter que les organismes humanitaires manquent de ressources étant donné qu'ils ont dû détourner des fonds de leurs autres programmes pour lutter contre l'épidémie de choléra.

/...

C. Réinstallation

61. On compte encore dans les pays voisins des centaines de milliers de réfugiés somalis désireux de retourner en Somalie s'ils reçoivent une assistance. Les mesures à prendre pour faciliter le retour des réfugiés somalis dans des conditions sûres sont l'une des préoccupations prioritaires de l'Organisation des Nations Unies. En 1993 et durant les trois premiers mois de 1994, environ 88 000 Somalis ont été volontairement rapatriés du Kenya dans la région du Gedo. On prévoit que d'ici la fin de 1994, 70 000 autres personnes auront besoin de moyens de transport pour leur permettre de se réinstaller – principalement dans la région du Djouba inférieur et le long de la côte somalie. Toutefois, les problèmes de sécurité et l'insuffisance des ressources ont ralenti le programme de rapatriement, ce qui a obligé le HCR à lancer d'urgence un appel pour le versement de fonds supplémentaires, faute desquels il ne serait pas en mesure de poursuivre l'exécution du programme.

62. À ce jour, la Division des questions humanitaires de l'ONUSOM a fourni une aide pour la réinstallation de 30 770 personnes déplacées à l'intérieur du pays. On estime que le nombre de ces personnes se trouvant encore en Somalie dépasse 600 000. Les opérations de réinstallation continueront de s'appuyer sur les ressources et le personnel relativement limités des ONG internationales et des organismes des Nations Unies qui fournissent des produits alimentaires et des trousseaux d'installation et dispensent par ailleurs des services sociaux de base dans les collectivités qui accueillent les personnes déplacées. L'ONUSOM assure les services de transport et de sécurité. Il y a lieu de noter que le transport est l'élément le plus coûteux des opérations de réinstallation. L'aide aux familles somaliennes désireuses de retourner chez elles demeurera un objectif prioritaire. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) détachera dans le pays une mission d'évaluation à la fin de mai, sur la demande du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence, afin de permettre la mise en place d'un programme complet d'assistance en vue de la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

D. Conséquences des problèmes de sécurité

63. Les organismes d'aide humanitaire ont travaillé en étroite coopération avec le Commandement de la Force de l'ONUSOM afin de mieux coordonner les efforts, plans et stratégies humanitaires internationaux. Le principal objectif jusqu'à la fin de 1994 est d'assurer que, dans toute la mesure du possible, le déploiement des contingents de l'ONUSOM et le renforcement des forces de police somaliennes complètent l'exécution des activités humanitaires. La Division des questions humanitaires a oeuvré de concert avec le Commandement de la Force pour établir des procédures d'opération types et pour améliorer l'appui fourni aux programmes et au personnel humanitaires.

64. Malgré les efforts concertés déployés par l'ONUSOM et les organismes humanitaires en Somalie pour fournir une assistance aux secteurs nécessiteux et aux groupes vulnérables, les activités humanitaires continuent de se heurter à de graves difficultés sur le plan de la sécurité. L'intensification du banditisme et des luttes entre clans et entre factions, ainsi que les attaques dirigées contre les organismes humanitaires et leur personnel, ont forcé un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'ONG à suspendre leurs

/...

programmes d'assistance et, dans certains cas, à les supprimer complètement. À la suite du meurtre récent d'un de ses agents, et vu la persistance de l'insécurité, le HCR a été contraint d'évacuer son personnel d'Afmadow et de réduire ses effectifs à Kismayo. Le PAM a fermé ses locaux de Kismayo à la suite des actes d'intimidation persistants commis contre son personnel. Le PAM s'était retiré de Belet Weyne précédemment. Nombre d'ONG internationales ont dû faire de même.

E. Relèvement et reconstruction

65. Comme suite à la déclaration d'Addis-Abeba, les premières réunions de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie et de son Comité permanent se sont tenues à Nairobi les 1er et 2 février 1994. L'une des principales mesures prises a été l'adoption d'un plan d'action pour le premier semestre de 1994 concernant la fourniture d'une assistance pour le relèvement. Les principaux éléments du Plan sont les suivants : définition des critères de sûreté et de sécurité pour permettre aux donateurs de fournir une assistance pour l'exécution des plans de reconstruction; nécessité de mettre en place des institutions somaliennes appropriées dans les différentes régions; et utilité de la participation des Somalis à la mise au point et à l'exécution des programmes de relèvement. À ce jour, des missions se composant de plusieurs donateurs se sont rendues dans les régions du Nugal et du Bakol pour y tenir des discussions avec les autorités locales chargées des activités de développement.

66. La reconstruction et le développement étant de par leur nature des activités à long terme, j'ai approuvé le transfert du Bureau des Nations Unies pour le développement de l'ONUSOM au PNUD, à compter du 1er mai 1994. Tout en étant géré par le PNUD comme un projet, le Bureau pour le développement formera partie intégrante des activités exécutées par les organismes des Nations Unies en Somalie. À ce titre, il coopérera étroitement avec l'ONUSOM et les organismes des Nations Unies exerçant des activités en Somalie. Le Bureau pour le développement sera chargé, dans le cadre des fonctions qui lui seront confiées, d'apporter un appui institutionnel et d'analyser les mesures à prendre à l'intention d'une administration future.

IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

67. Depuis le retrait des forces des États-Unis à la fin de mars 1994, l'appui logistique destiné à l'ONUSOM a été fourni par un sous-traitant civil américain, à savoir la société Brown and Root Services Corp. Les arrangements conclus à titre exclusif avec cette société ont été recommandés et approuvés par le Comité des marchés du Siège conformément au règlement et aux règles de gestion financières de l'ONU jusqu'au 1er octobre 1994, en attendant qu'il soit procédé à un véritable appel d'offres, à propos duquel plusieurs sociétés ont déjà fait connaître leur intérêt. Un centre de contrôle logistique, dont le personnel se compose de 12 fonctionnaires détachés par le Gouvernement des États-Unis, a été créé en vue de superviser les opérations logistiques de l'ONUSOM ainsi que l'appui fourni par la société de sous-traitance.

68. La situation de l'ONUSOM en matière d'effectifs s'est dans l'ensemble améliorée au cours des six derniers mois (146 administrateurs recrutés sur le plan international et 353 agents des services généraux et du Service mobile à la

/...

mi-avril 1994), mais il existe encore un grand nombre de postes vacants pour lesquels il est difficile de recruter des candidats.

X. INCIDENCES FINANCIÈRES

69. Si le Conseil de sécurité approuve la prorogation du mandat, telle que recommandée au paragraphe 77 ci-après, il ressort de mon rapport à l'Assemblée générale (A/48/850 et Corr.1) que les incidences financières pourraient être estimées à 464,7 millions de dollars pour une période de six mois; elles sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Je recommanderais alors à l'Assemblée générale de considérer les dépenses correspondantes comme étant à la charge de l'Organisation et devant être réparties entre les États Membres en vertu du paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies.

XI. OBSERVATIONS

70. La déclaration de Nairobi du 24 mars 1994 marque une étape décisive de l'Opération des Nations Unies en Somalie, dont l'histoire est complexe et agitée. La question qui se pose maintenant au Conseil de sécurité est celle de la prorogation du mandat d'ONUSOM II, compte tenu de l'objectif du Conseil énoncé dans sa résolution 897 (1994), qui était l'achèvement de la mission d'ONUSOM II avant mars 1995. Le renouvellement marquerait la détermination des États Membres d'atteindre l'objectif des Nations Unies concernant la Somalie : aider ce pays à parvenir à la réconciliation politique, au relèvement et à la paix. Décider de mettre progressivement un terme à l'opération en Somalie signifierait au contraire l'abandon de cet objectif et le risque de voir le pays sombrer à nouveau dans un abîme dont il a été tiré à grand-peine il y a moins de deux ans. Le choix dépend de deux facteurs importants, à savoir la volonté des dirigeants politiques et communautaires somalis d'honorer leurs engagements et de sortir leur pays de la mauvaise passe où il se trouve; et la volonté des contributeurs de contingents et de ressources financières, face à des difficultés parfois très grandes, de persévérer dans la voie tracée par le Conseil de sécurité.

71. La situation présente, quoique difficile, n'est pas entièrement sans espoir. D'une part, il y a la volonté unanime des parties somalies de poursuivre leur réconciliation et de travailler ensemble à un désarmement volontaire et à un cessez-le-feu permanent. De l'autre, certaines des factions ont utilisé leur force militaire pour élargir le territoire qu'elles contrôlent afin d'améliorer leurs positions de négociation.

72. Tous les dirigeants somalis ont exhorté l'ONUSOM à continuer de concourir à leurs efforts de réconciliation et de relèvement, ce qui est en soi une évolution positive, comparé aux attitudes passées de certaines parties à l'égard de l'ONUSOM. Cela a permis à mon Représentant spécial par intérim, au cours des derniers mois, de poursuivre une initiative politique. Le résultat jusqu'à présent a été la reprise du dialogue, la normalisation de la relation de l'ONUSOM avec la SNA et la très importante déclaration adoptée par les parties à Nairobi.

/...

73. Malheureusement, pour des raisons que j'ai expliquées ailleurs dans le présent rapport, c'est avec un retard considérable que cet accord est appliqué, et la réunion préparatoire est maintenant prévue pour le 30 mai 1994, aucune date n'étant fixée pour la Conférence de réconciliation nationale elle-même. Il faut donc que les chefs de faction fassent beaucoup plus pour que la communauté internationale continue à croire à la sincérité des engagements qu'ils ont souscrits à Nairobi.

74. Dans l'intervalle, la situation sur le terrain est de plus en plus préoccupante. Le retrait de plusieurs importants contingents de l'ONUSOM, en mars, n'a pas entraîné la guerre civile, comme on l'avait craint, non plus qu'une reprise des attaques délibérément menées contre l'ONUSOM et contre les organismes humanitaires et le personnel des ONG. Cependant, on constate une détérioration progressive de la situation au regard de la sécurité. Les milices se réarment et montent de nouveau des véhicules "techniques" de combat dans l'attente d'une reprise des hostilités, en particulier depuis les progrès militaires substantiels marqués par la SNA dans les zones de Merka et de l'aéroport de Mogadishu. De plus, le banditisme armé progresse, en partie par suite de la réduction des effectifs de l'ONUSOM.

75. Ailleurs, en Somalie, les efforts déployés par l'ONUSOM pour encourager la réconciliation entre les divers clans locaux ont marqué certains progrès. Cela est peut-être important, étant donné que les clans, généralement, ont beaucoup d'influence sur les factions politiques somaliennes. Les efforts de réconciliation que poursuit l'imam de Hirab sont à cet égard d'une importance considérable. S'il réussit, il pourrait en résulter une atténuation de la défiance et de l'hostilité entre le général Aïdid, M. Mohamed Ali Mahdi et M. Mohamed Qanyare Afrah, les chefs des principales factions rivales au Congrès somali unifié (CSU).

76. Malgré ce bilan assez négatif de la situation politique et au regard de la sécurité, je suis convaincu que le peuple somali mérite qu'on lui donne une dernière chance. Mais elle doit être fermement subordonnée à la preuve que le processus de réconciliation se poursuit sérieusement et utilement. Il faut également un strict respect du cessez-le-feu et une coopération avec l'ONUSOM de façon à empêcher la reprise des accrochages et à résoudre les conflits locaux de clans et de factions.

77. En conséquence, je recommande au Conseil de sécurité de réaffirmer son objectif énoncé dans la résolution 897 (1994), qui est de voir ONUSOM II achever sa mission en mars 1995 et, à cette fin, de prolonger à présent le mandat d'ONUSOM II pour une période de six mois, étant entendu que l'effectif serait maintenu au niveau actuellement autorisé, à savoir 22 000 hommes, et que l'on procéderait à des examens périodiques de la situation politique et militaire et des progrès accomplis vers la réconciliation. Le premier de ces examens se déroulerait après que j'aurais présenté un rapport sur les résultats de la Conférence sur la réconciliation nationale, ou le 15 juillet 1994 si la Conférence ne s'était pas encore tenue à cette date. Les examens ultérieurs seraient programmés à la discrétion du Conseil de sécurité. J'ai chargé mon Représentant spécial par intérim de continuer de s'attacher en priorité à favoriser la réconciliation politique en Somalie.

/...

78. Pendant cette période de six mois, ONUSOM II continuerait également à accorder la priorité au renforcement dans les plus brefs délais de la police nationale et du système judiciaire somalis. Ces tâches pourraient être synchronisées avec une réduction correspondante de la composante militaire de l'ONUSOM, à engager de préférence en novembre 1994. Après avoir mûrement réfléchi à la situation, le commandant de la Force de l'ONUSOM est arrivé à la conclusion que, tant que la police somalie n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités, l'effectif autorisé de 22 000 soldats, tous grades confondus, doit être maintenu pour assurer la sécurité nécessaire. J'ai donné pour instruction à mon personnel de n'épargner aucun effort pour ramener dans les meilleurs délais possibles la Force à ce niveau d'effectifs. Une réduction prématurée des troupes irait à l'encontre du but recherché car elle réduirait la superficie du secteur où ONUSOM II peut exécuter son mandat. Le processus de réduction des troupes doit à tout prix être rationnel sur le plan militaire et être exécuté de façon méthodique.

79. Ces recommandations partent du principe que les dirigeants somalis s'avéreront capables et désireux d'emprunter la voie de la réconciliation politique. Si cette hypothèse devait être infirmée, je n'hésiterais pas à en rendre compte au Conseil de sécurité. Dans une telle éventualité, je n'écarterais pas la possibilité de recommander au Conseil d'envisager de retirer en tout ou en partie la Force des Nations Unies. J'ai donc chargé l'ONUSOM de formuler un plan conditionnel détaillé de retrait qui serait prêt à être exécuté au cas où le Conseil de sécurité en déciderait ainsi. Il n'y aurait probablement pas d'autre choix possible car, dans l'éventualité où le processus de réconciliation politique échouerait et/ou les combats reprendraient sur une grande échelle, les États Membres réduiraient à coup sûr, voire supprimeraient totalement leur appui militaire et financier à l'ONUSOM.

80. Dans mon dernier rapport, j'ai fait référence aux importantes ressources qui ont été généreusement offertes pour sauver des centaines de milliers de Somalis. En dépit de ressources limitées et de la prolifération des situations d'urgence dans d'autres parties du monde, la communauté internationale a montré compassion et patience en continuant à fournir une aide humanitaire à la population souffrante de Somalie. Les besoins en secours continuent, et se sont récemment accrus du fait de l'épidémie soudaine de choléra, mais les ressources pourraient ne pas être suffisantes pour y faire face, ce qui ne laisse pas d'être de plus en plus préoccupant, comme le sont les problèmes de sécurité, en particulier les menaces et les attaques dirigées contre les organismes humanitaires. Si l'on tient compte également des coûts prohibitifs auxquels doivent être acheminés les secours et l'aide en matière de redressement, les conditions dans lesquelles les organismes humanitaires sont obligés de fonctionner ne peuvent qu'entraîner une réduction du niveau d'intervention. À son tour, cette réduction pourrait plonger dans une situation encore plus précaire ceux qui sont le moins bien armés pour s'aider eux-mêmes et, pire encore, voir revenir les jours dramatiques de la phase de la situation d'urgence qui avait causé les pires problèmes. Les dirigeants politiques somalis devraient tenir compte des graves préoccupations suscitées chez les donateurs par la situation sécuritaire pour accélérer, en coopération avec l'ONUSOM, les efforts qu'ils font pour parvenir à un règlement politique et maintenir des conditions pacifiques. Si ces efforts devaient aboutir, il subsisterait un espoir de voir réussir l'intervention collective de la communauté internationale

pour aider les Somalis à faire face à des besoins critiques permanents et à s'engager sur la voie de la reconstitution de la structure économique et sociale de leur pays.

81. En conclusion, je tiens avant tout à ce qu'il soit pris acte de la vive reconnaissance que j'éprouve envers mon ancien Représentant spécial, l'amiral Jonathan Howe, à son successeur en tant que Représentant spécial par intérim, l'Ambassadeur Lansana Kouyate, et aux deux officiers qui ont assumé les fonctions de commandant de la Force d'ONUSOM II, le général Cevik Bir et le Général Aboo Samah Bin Aboo Bakar. Ces personnalités ont fait preuve des plus hautes qualités de décision dans des circonstances particulièrement difficiles. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à tous les soldats, à tous les grades, et à tous les civils de toutes catégories envoyés par de nombreux pays, dont la Somalie, qui se sont donnés tout entiers à la tâche entreprise par l'Organisation des Nations Unies pour aider la nation somalie à un moment décisif. Je tiens également à féliciter le CICR, les ONG et les nombreux gouvernements qui ont appuyé l'ONUSOM et les efforts qu'elle déploie pour exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Par-dessus tout, je rends hommage aux soldats de l'ONUSOM, aux fonctionnaires des Nations Unies, aux Somalis travaillant pour l'ONUSOM et aux responsables des secours qui ont fait le sacrifice suprême, au nom de la communauté internationale et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour porter secours à la Somalie et lui rendre la paix.

Annexe I

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS DES ORGANISATIONS POLITIQUES SOMALIES

Principes généraux

1. À la suite des consultations informelles tenues à Nairobi du 11 au 23 mars 1994, les dirigeants politiques somalis sont parvenus à un accord fondé sur les principes suivants :

a) Inviolabilité de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République somalie;

b) Renonciation à toute forme de violence comme moyen de résoudre les conflits, et application du cessez-le-feu et du désarmement volontaire dans tout le pays;

c) Respect et défense des droits fondamentaux de l'homme et des principes démocratiques;

d) Création d'une atmosphère propre à permettre à tous les Somalis de coexister fraternellement, par les voies traditionnelles et par les moyens politiques et culturels;

e) Redressement et reconstruction du pays, afin qu'il se remette des ravages de la guerre civile.

2. Concrètement, les dirigeants ont décidé d'un commun accord de procéder à ce qui suit :

a) Rétablir la paix dans toute la Somalie, et en priorité dans tous les lieux où se déroulent des conflits;

b) Tenir une réunion des factions signataires de l'Accord de paix d'Addis-Abeba et du Mouvement national somali (SNM) le 15 avril 1994 à Mogadishu pour fixer les règles et méthodes applicables aux élections et les critères régissant la participation à la Conférence de réconciliation nationale. On étudiera également à cette réunion les moyens et les modalités de création de l'Assemblée législative nationale, création qui suivra celle du Gouvernement national;

c) Afin de rétablir la souveraineté de l'État somali, une Conférence de réconciliation nationale devrait être convoquée le 15 mai 1994 afin d'élire un président et des vice-présidents (dont le nombre reste à fixer) et de nommer un premier ministre;

d) Achever et examiner la mise en place d'autorités locales, à chaque fois que le besoin s'en fera sentir, sur lesquelles puissent s'appuyer l'autonomie régionale et le respect des droits des collectivités locales;

/...

e) Exhorter le SNM à participer à la conférence susmentionnée et à toutes les conférences, réunions et consultations de réconciliation nationale;

f) Créer un pouvoir judiciaire indépendant.

Appel lancé à la communauté internationale

Les dirigeants somalis tiennent à remercier de leur aide précieuse la communauté internationale et particulièrement l'ONU, les pays donateurs d'aide et les pays de la région, et à les prier de poursuivre leurs efforts jusqu'à ce que la Somalie puisse survivre par ses propres moyens.

Signé ce 24 mars 1994 au nom du Groupe des 12 et de l'Alliance nationale somalie,

(Signé) Ali MAHDI MOHAMED

Groupe des 12

(Signé) Mohamed Farah Hassan AIDID

Alliance nationale somalie

Annexe II

OPÉRATION DES NATIONS UNIES EN SOMALIE (ONUSOM II)

État succinct des prévisions de dépenses pour une période de six mois

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire	198 940
2. Personnel civil	61 680
3. Locaux/hébergement	7 790
4. Remise en état de l'infrastructure	7 600
5. Transports	11 520
6. Opérations aériennes	79 620
7. Opérations navales	—
8. Transmissions	5 200
9. Matériel divers	7 460
10. Fournitures et services	38 850
11. Fournitures et services en rapport avec les élections	—
12. Programmes d'information	2 300
13. Programmes de formation	6 600
14. Programmes de déminage	4 950
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	15 400
16. Fret aérien et de surface	5 320
17. Système intégré de gestion	250
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 560
19. Contributions du personnel	6 660
Total	<u><u>464 700</u></u>
